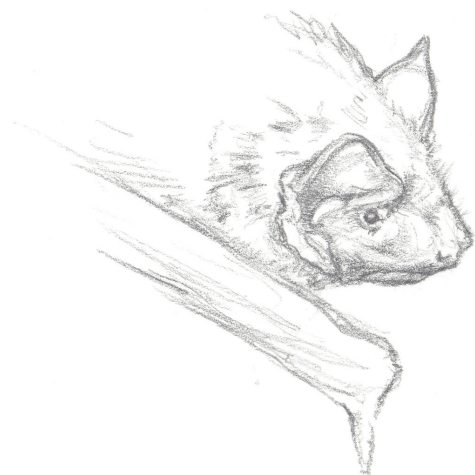




LA NOCTULE COMMUNE

Nyctalus noctula (Schreber, 1774)

Avec un poids d'environ 40 g et une envergure pouvant atteindre 45 cm, la Noctule commune s'affiche dans nos régions parmi les chauves-souris de grand gabarit. Dans le ciel crépusculaire, sa taille, la puissance de son vol et sa silhouette aux ailes longues et étroites permettent bien souvent de l'identifier au premier coup d'œil.

ÉCOLOGIE

La Noctule commune montre une aire de distribution qui englobe une très grande partie de l'Eurasie tempérée, où elle occupe surtout des milieux forestiers ou semi-boisés de basse altitude et composés essentiellement d'essences caducifoliées. Bien qu'elle soit souvent présentée comme une chauve-souris forestière, elle peut dans de nombreuses régions s'adapter à des zones urbaines suffisamment arborées, occupant quelquefois des gîtes anthropiques. Toutefois, dans nos régions, il s'agit d'une espèce essentiellement arboricole, recherchant pour abri, été comme hiver, des cavités naturelles presque toujours situées dans des feuillus, sinon des nichoirs. Pour cette espèce, les gîtes doivent être à la fois bien abrités des intempéries et spacieux, car les animaux se regroupent toujours dans le haut des cavités, là où l'air plus tempéré peut s'accumuler. Dans maintes régions, les anciennes loges de pic, et plus particulièrement celles du Pic épeiche, peuvent ainsi représenter l'essentiel de ses gîtes. En ville de Zurich, par exemple, sur 125 cavités occupées par des Noctules communes, 106 étaient d'anciennes loges de Pic épeiche et 2 de Pic noir (Bontadina *et al.*, 1991).

Pour chasser, la Noctule commune exploite une grande diversité de milieux, qu'elle visite parfois après avoir parcouru de longues distances d'un vol rapide, atteignant souvent plus de 50 km/h (Dietz *et al.*, 2007). Ses territoires de chasse s'inscrivent alors dans un rayon d'environ 10 km autour de son gîte, mais on a noté des déplacements allant jusqu'à 26 km (Gebhard & Bogdanowicz, 2004). Elle chasse de préférence à bonne hauteur, souvent entre 15 et 40 m au-dessus du sol, dans un espace aérien libre, et pas nécessairement, voire rarement au-dessus de milieux forestiers. On peut ainsi la contacter au-dessus d'espaces agricoles, de cordons boisés, de

prairies, de grands parcs périurbains ou de lotissements. Elle semble aussi très attirée par les cours d'eau à courant lent et les grands plans d'eau. Par ailleurs, des études ont démontré que certaines Noctules communes peuvent être très fidèles plusieurs soirs de suite à un même secteur si celui-ci se montre riche en insectes (Meschede & Heller, 2003).

La Noctule commune présente un régime alimentaire uniquement constitué d'insectes; elle ne capture en principe pas d'autres invertébrés, ni même d'araignées, qu'elle aurait, du reste, beaucoup de peine à trouver dans la strate aérienne qu'elle exploite. En outre, son régime ne comprend pas ou alors que très peu d'insectes tympanés, et ses proies auraient dans leur grande majorité une envergure minimale d'environ 9 mm, condition nécessaire pour qu'elles soient détectables par ses signaux acoustiques de fréquences relativement basses, se situant à leur maximum d'énergie aux alentours de 20 kHz (Rydell & Petersons, 1998). En Europe, différentes études de son régime alimentaire font surtout apparaître des insectes de petite et moyenne taille, mais quelquefois aussi des hannetons et des bousiers lors de fortes émergences (Rydell & Petersons, 1998; Taake, 1992). Notons enfin qu'il n'est pas rare de la voir en chasse un peu avant le crépuscule, et même quelquefois en pleine journée lors d'un redoux hivernal; partant, des insectes diurnes peuvent s'inscrire sur la liste de ses victimes.

Au cours de nos prospections, aucun gîte de mise bas n'a été découvert dans le bassin genevois, ni même soupçonné, mais il est vraisemblable que l'espèce s'y soit reproduite sporadiquement par le passé (cf. statut des populations). En fait, dans nos régions, les Noctules communes sont essentiellement migratrices et hivernantes, comme le prouvent plusieurs reprises en Suisse d'animaux bagués au nord et au nord-est de l'Allemagne, où se situent les principales zones de reproduction de l'es-

LA NOCTULE COMMUNE

pèce en Europe centrale (Hutterer *et al.*, 2005). En revanche, il est fort probable qu'un certain nombre de mâles soient sédentaires ou n'effectuent que des déplacements de peu d'ampleur, ce qui ne semble pas être le cas des femelles, qui ne sont que très exceptionnellement capturées en été et qui peuvent effectuer des migrations de plus d'un millier de kilomètres.

D'autre part, dans nos régions les mâles deviennent très territoriaux dès le mois de juillet et attendent le retour des femelles pour former de petits harems dans leurs gîtes, où ont certainement lieu une grande partie des accouplements dès le mois de septembre et jusqu'en hiver. ■



RÉPARTITION

Nos données acoustiques suggèrent que des individus exploitent à la belle saison des territoires de chasse situés sur l'ensemble du territoire genevois, y compris en zone urbaine. En revanche, une absence presque totale de données en provenance des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ne permet pas de nous faire une idée réelle de la répartition de la Noctule commune à l'extérieur des frontières genevoises. Toutefois, il est fort probable, que l'espèce fréquente régulièrement de nombreux secteurs français de basse altitude, notamment le Bas-Chablais savoyard, ainsi que le Pays gessien, où, par ailleurs, nous avons collecté les deux seules données d'altitude (Crêt de la Neige, col de la Faucille). ■

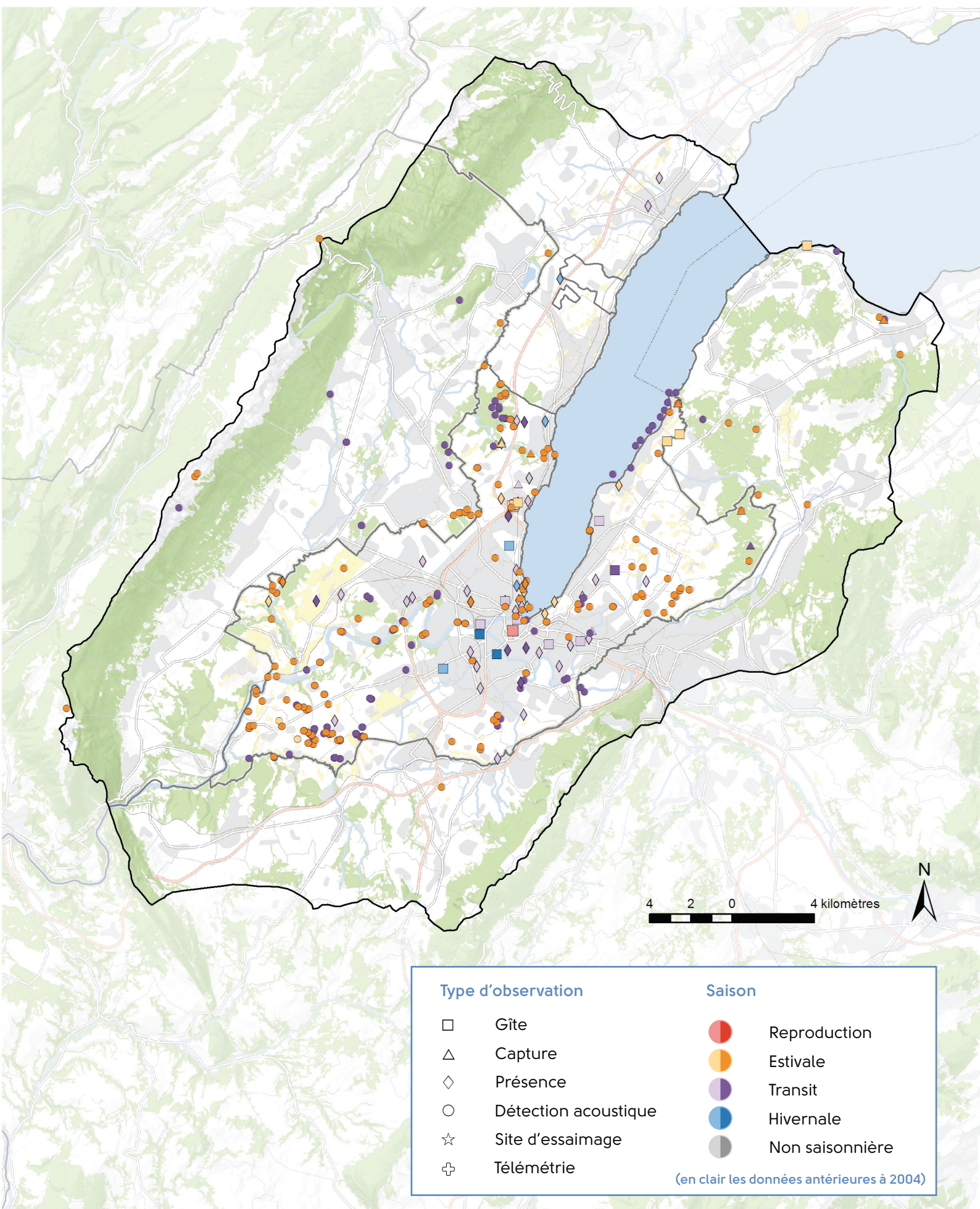


Les vieux platanes et les forêts riveraines du Rhône sont des habitats très favorables à la Noctule commune.



La conservation des vieux arbres à cavités est une mesure essentielle à la survie d'un bon nombre de chauves-souris comme la Noctule commune.

LA NOCTULE COMMUNE



STATUT DES POPULATIONS

L'espèce apparaît assez commune et répandue dans tout le canton de Genève durant la belle saison. Néanmoins, nous ne possédons guère d'indices relatifs à sa reproduction dans le bassin genevois, si ce n'est une femelle porteuse de fœtus, ainsi que plusieurs juvéniles, dont un jeune âgé de deux ou trois jours, tous collectés à Genève (parc des Bastions et Bellevue) et conservés dans les collections du Muséum de Genève (Keller, 1987). En hiver, sa présence n'a été pu être prouvée qu'à six reprises suite à l'abattage d'arbres. ■

STATUT GE	STATUT BASSIN GE
NT	NT



La Noctule commune est l'une des premières espèces à sortir chasser au crépuscule. De grande envergure, les noctules sont facilement distinguables des pipistrelles que l'on peut également observer en début de soirée.

CONSERVATION

Dans les grandes lignes, la Noctule commune et la Noctule de Leisler sont toutes deux exposées aux mêmes sources de danger, dont les deux principales sont les champs éoliens, qui ne cessent de se répandre partout en Europe, et la gestion forestière productiviste, qui ne prend pas en compte la protection des vieux arbres. Mais dans le bassin genevois, où il n'existe pour l'instant pas de projets d'implantation d'éoliennes, c'est essentiellement des problèmes liés à la sylviculture et à la surveillance des arbres à cavités qui devraient retenir le plus notre attention. En effet, comme nous avons pu le constater, la Noctule commune n'est pas à l'abri de travaux de bûcheronnage au cours desquels il arrive que des arbres abritant des colonies soient abattus malencontreusement. Si en automne de tels accidents peuvent se conclure par un simple déplacement des individus, les conséquences s'avèrent beaucoup plus graves en hiver lorsque les animaux sont surpris au cours de leur léthargie. Toutefois, il faut souligner que ce type d'incident arrive de moins en moins souvent dans les forêts du canton de Genève où les gestionnaires forestiers prennent systématiquement en considération les chauves-souris dans leur plan d'exploitation. Mais au-delà d'accidents ponctuels, et parfois inévitables lorsqu'il s'agit d'abattre un arbre présentant un réel danger, ceci nous permet de mettre encore une fois en exergue le rôle majeur que jouent les vieux arbres creux pour nombre d'espèces de chauves-souris, que se soit en ville ou en campagne. Ceci est d'autant plus important pour la Noctule commune, dont le comportement social et les activités liées à la reproduction exigent une concentration de cavités adéquates sur un espace réduit (Meschede & Heller, 2003). En conséquence, il serait sans doute opportun de procéder au marquage des gîtes potentiels, comme certains ornithologues le font désormais systématiquement dans le Jura à l'égard des chouettes forestières. Par ailleurs, la pose de gîtes de substitution pourrait s'avérer utile dans certains secteurs dépourvus de cavités naturelles adéquates. Toutefois, il est important de préciser que ce type d'action doit s'effectuer avec beaucoup de rigueur, si possible avec des spécialistes et en tenant compte des exigences spatiales et thermiques de l'espèce, ceci afin d'éviter que des gîtes artificiels deviennent de véritables pièges mortels, comme on l'a vu avec certains nichoirs en fibrociment capables en 24 heures de produire des variations thermiques de plus de 20 °C. ■



Ce platane creux abritait 136 Noctules communes qui ont pu être sauvées grâce à la bonne collaboration entre l'entreprise d'élagage, le CCO-Genève, le CCO-Vaud et le zoo de La Garenne.

